

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 13 octobre 2017

MODERNISATION DES PROCÉDURES DE CERTIFICATS D'IMMATRICULATION ET DU PERMIS DE CONDUIRE

La modernisation de la délivrance des titres se poursuit avec la dématérialisation des procédures relatives aux certificats d'immatriculation des véhicules et aux permis de conduire.

Ainsi, les démarches pour obtenir ces titres peuvent désormais être réalisées directement sur internet depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Pour l'usager, cette évolution lui évite de se déplacer et lui permet d'obtenir le titre plus rapidement.

Pour ceux qui ne disposent pas d'un accès à Internet, 16 points d'accueil numérique gratuits sont, d'ores-et-déjà, à disposition dans le département du Cher :

- Préfecture du Cher
- Maison de l'État de Vierzon (sous-préfecture)
- Maison de l'État de Saint-Amand-Montrond (sous-préfecture)
- Maisons de Services Au Public (MSAP).

Pour les certificats d'immatriculation, il est rappelé que les démarches peuvent également être effectuées directement par un professionnel de l'automobile habilité.

Pour les permis de conduire, les auto-écoles peuvent aussi vous accompagner dans vos démarches (inscription, délivrance 1er permis, extension).

Ces évolutions vont permettre de redéployer les effectifs précédemment affectés au traitement des titres en préfecture sur les missions prioritaires telles que la sécurité, le contrôle de légalité et la lutte contre la fraude.

En conséquence, les guichets de délivrance de ces titres seront progressivement fermés au public. Plus aucune demande de certificat d'immatriculation ni de permis de conduire ne sera acceptée en préfecture ou dans les maisons de l'État, à compter du 6 novembre 2017.

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Pour plus d'informations, consultez :

www.demarches.interieur.gouv.fr

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> : démarches liées au certificat d'immatriculation (duplicata, déclaration de cession, changement d'adresse, changement de titulaire).

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> : démarches liées au permis de conduire (duplicata, extension, validation d'un diplôme professionnel, conversion d'un brevet militaire, renouvellement de permis suite à avis médical...).

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-mon-vehicule> : liste des professionnels habilités

cher.gouv.fr/Demarches-administratives/Vos-demarches-en-ligne-Un-reseau-de-proximite-pour-vous-accompagner : liste et les coordonnées des points d'accueil numérique dans le Cher

La Préfète du Cher,

signé : Catherine FERRIER

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher